

ARRETE DU MAIRE
ST071RP2023

Objet : Numérotation Chemin des Tards Venus
(Arrêté permanent).

Le Maire de la Ville de BRIGNAIS,

Vu le Code des collectivités territoriales,
Considérant qu'il y a lieu de procéder à la numérotation des immeubles existants ainsi qu'à celles des constructions susceptibles d'être édifiées le long de cette voie

ARRETE

ARTICLE I :

Les nouvelles adresses sont attribuées sur le chemin des Tards Venus

N° de parcelles	Nom de la rue	N° de la rue
AV89 ; AV72 ; AV82 ; AV11 ; AV14 ; AV15 ; AV35 ; AV94 ; AV96 ; AV88 ; AV71 ; AV93 ; AV95 ; AV8	Chemin des Tards Venus	1 et 1bis

ARTICLE II :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Brignais, à la Police municipale, au Service des Impôts, au Service du Cadastre, à l'Insee, au SDMIS et à la Poste chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Brignais,
Le 8 février 2023
Serge BERARD
Maire,

L'Adjointe Déléguée
Anne-Claire ROUANET



Mise en ligne le : **10 FEV. 2023**